



DÉCLARATION LIMINAIRE CSA SPÉCIAL des DR(I)EETS et DEETS DU 12 NOVEMBRE 2024

Madame la Présidente,

Le CSA Ministériel est convoqué avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du 18 juin 2024 sous réserve de finalisation (pour consultation)
- 2- Présentation d'un retex relatif aux jeux olympiques et paralympiques : Bilan des actions réalisées (pour Information)
- 3- Présentation relative à l'action sociale sur le réseau des DREETS (pour information)
- 4- Point relatif à la protection sociale complémentaire (pour information)
- 5- Programmation des travaux 2025 (pour échange et débat)
- 6- Point relatif au suivi des engagements
- 7- Questions diverses

Devant les perspectives négatives de la conjoncture économique et le dérapage du déficit public, les fonctionnaires sont à nouveau pris pour cible. Le ministre de la Fonction Publique souhaite relever de 1 à 3 le nombre de jours de carence, il entend aussi diminuer le taux de remplacement de la rémunération des agents pour les arrêts de courte durée à 90% au lieu de 100%.

Pour légitimer cette mesure, celle-ci est présentée comme une mesure de justice sociale afin d'aligner la Fonction Publique sur le secteur privé. **Or, selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances, le «décrochage» entre le public et le privé concernant les arrêts maladie remonte à 2020 pendant la crise sanitaire**, période durant laquelle le nombre d'arrêts pour raison de santé a nettement augmenté.

Pour consulter le rapport coller le lien ci-dessous sur la barre d'adresse :

[https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports de mission/2024/VF
Revue de dépenses Réduction des absences.pdf](https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2024/VF%20Revue%20de%20d%C3%A9penses%20R%C3%A9duction%20des%20absences.pdf)

Le rapport explique que 95 % de l'écart des absences entre la fonction publique et le secteur privé, résulte des caractéristiques des agents (âge, sexe, état de santé) et de leurs emplois (type de contrat, catégorie socio-professionnelle, diplôme).

Le rapport note aussi que près de 70% des salariés bénéficient d'accords d'entreprise ou de branche plus généreux que celui de la Fonction Publique qui permet un maintien à 100% du salaire durant tout ou partie de l'arrêt.

Pour l'UNSA l'argument de justice pour expliquer ce nouveau recul social est particulièrement absurde. De plus dans un parallélisme des formes entre le public et le privé, l'UNSA note que les salariés du privé bénéficient **depuis le 1er janvier 2016** d'une participation de leur employeur à une mutuelle à hauteur de 50% **a minima**. Dans les faits l'employeur peut financer en partie ou en totalité la part restante du salarié.

Pour les agents, la Protection Sociale Complémentaire n'a toujours pas été mise en place à ce jour et ne pourra en aucun cas excéder les 50%, visiblement la question de la justice sociale ne fonctionne pas dans ce sens.

Dans la série des régressions sociales, l'exécutif prévoit qu'il n'y aura aucune augmentation pour les fonctionnaires en 2024 et se déclare favorable à la suppression d'une deuxième journée de solidarité. Il envisage aussi, la suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) qui vise à maintenir le niveau de rémunération des agents lorsque leur traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, sur une période de référence de quatre ans.

L'état compte ainsi faire porter sur ses agents sa gestion calamiteuse des finances publiques.

Décidément la reconnaissance qui a été manifesté aux agents publics lors de la période COVID et des jeux olympiques est définitivement terminée : le fonctionnaire bashing est de retour !

Pour l'UNSA, les agents subissent depuis de trop nombreuses années, un gel du point d'indice qui a contribué à niveler par le bas les rémunérations et qui a pour conséquence la stagnation à un niveau historiquement faible de la sélectivité des recrutements externes.

Il est temps pour l'Etat de refonder le contrat social avec ses agents.

L'UNSA vous remercie de votre attention.